

édito



Embarquez avec nous pour une nouvelle aventure !

Parce que nous œuvrons ensemble, au quotidien, à développer une bio locale de qualité, chacun à notre niveau, avec nos savoir-faire complémentaires, nos problématiques propres mais liées et convergentes ;

Parce que nous partageons les mêmes rêves et la même éthique, les mêmes préoccupations et les mêmes ambitions pour notre territoire et notre futur ;

Parce que nos valeurs nous rassemblent ;
Nous vous proposons aujourd'hui d'aller encore plus loin...

Coopérative de consommateurs depuis 1986, les 7 Épis évoluent. La Coopérative devient d'Intérêt Collectif (SCIC) et partage sa gouvernance avec toutes les personnes directement concernées : consommateurs, salariés, producteurs, fournisseurs et partenaires.

Passer en SCIC permet de fédérer plus d'acteurs à la vie coopérative; de pérenniser un projet et une vision commune de l'agriculture biologique, de l'alimentation et du commerce, de porter ensemble les valeurs qui nous tiennent à cœur, de contribuer à un projet collectif de l'économie sociale et solidaire. Collaborez au projet des 7 Épis et à la vie du territoire, prenez part aux décisions : souscrivez des parts sociales et devenez associé de la SCIC !

Coopérativement,
Les membres du comité de pilotage SCIC



biocoop

Mellac
+ boucherie traditionnelle
+ restaurant Bokal Lokal

Pont-Scorff

Guidel
+ boucherie traditionnelle

Lorient Keryado
+ boucherie traditionnelle
+ restaurant Croc'Épi

Lorient
centre-ville

Lanester
+ boucherie traditionnelle
+ restaurant Croc'Épi

Riantec
+ boucherie traditionnelle

Les 7 Épis...

- 7 magasins
- 3 restaurants
- 120 salariés
- 170 producteurs locaux

pour découvrir tous les bienfaits de la bio !

biocoop

Les 7 Épis

Votre coopérative change de statuts...



Pour ouvrir la possibilité de s'associer et de s'investir à toutes les parties prenantes : consommateurs, salariés, producteurs, et partenaires



- Un changement de statuts pour porter ensemble
- Nos valeurs,
 - Notre engagement pour la bio,
 - Un projet collectif de territoire
 - Et affirmer qu'une autre économie est possible



Association

Quelle place pour les consommateurs ?



• L'association « Les Consom'acteurs des 7 Épis » a été créée en septembre 2022. Elle est sociaire de la SCIC et y représente ses adhérents. Son mandataire peut être élu au Conseil de surveillance.

• Les membres de l'association - bénéficient de **5 % de réduction** sur leurs courses. - peuvent organiser et/ou bénéficier d'activités en lien avec la transition écologique. - peuvent participer aux Ag de l'association et y élire leurs représentants,

Adhérer

à l'association

• Les adhérents de la « coopérative de consommateurs les 7 Épis » deviennent automatiquement membres de l'association (sauf demande contraire). Elle se charge d'investir leur part sociale de 18€30 dans la SCIC.

• Les nouveaux consommateurs peuvent adhérer à l'association en s'acquittant d'une cotisation permanente de 20 € (1€70 pour l'association et 18€30 transférés à la SCIC).

à la SCIC

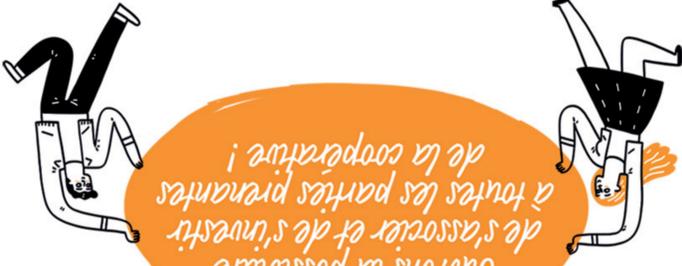


• Pour devenir associé de la SCIC à titre personnel dans le collège consommateurs, il faut souscrire 7 parts sociales supplémentaires en plus de celle déjà détenue.

La "Coopérative de consommateurs" "Coopérative d'intérêt collectif"

Les 7 Épis devient une

Ouvrons la possibilité de s'associer et de s'investir à toutes les parties prenantes de la coopérative !



Octobre 2022

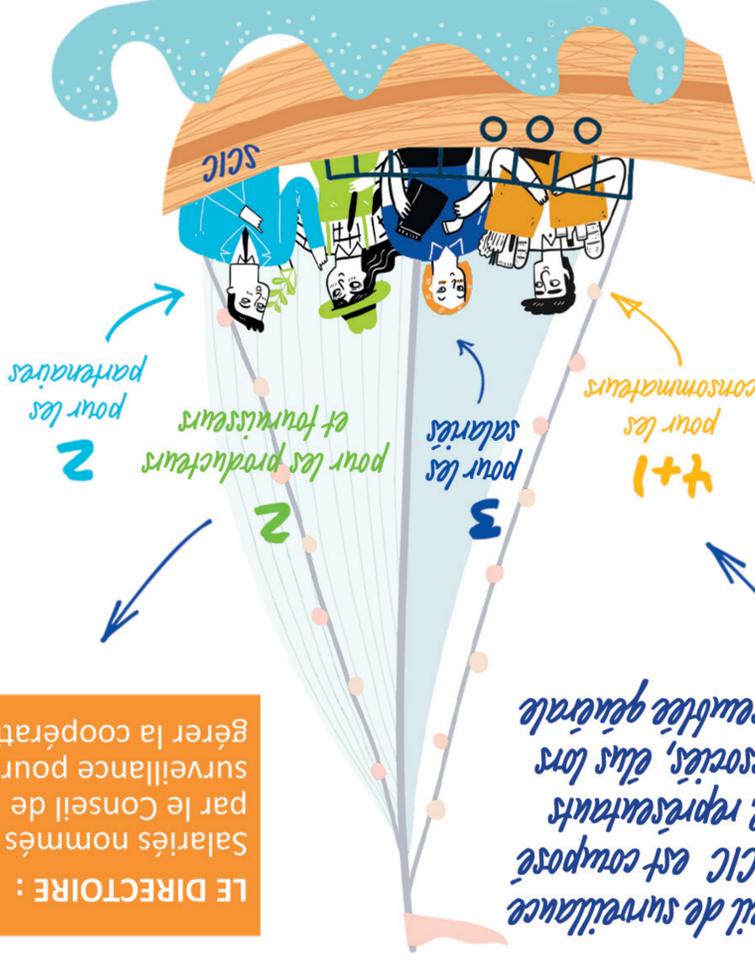
18 Novembre 2022

Les personnes souhaitant intégrer la SCIC, envoient leur bulletin de souscription accompagné d'un chèque avant le 04/11

Les sociétaires de la SCIC se réunissent en AG extraordinaire de constitution de la SCIC et valident un premier conseil de surveillance pour démarrer.

Le conseil de surveillance de la SCIC est composé de 12 représentants des associés, élus lors de l'assemblée générale

LE DIRECTOIRE : Salariés nommés par le Conseil de surveillance pour gérer la coopérative



Un projet collectif pour le territoire basé sur le multisociétariat

SCIC

• Chaque associé, personne morale ou physique, dispose d'une voix lors des votes, quel que soit son apport financier.

• Les parts sociales sont nominatives et indivisibles. Le statut d'associé confère la qualité de coopérateur.

• Les associés décident ensemble des orientations stratégiques. Ils défendent dans l'intérêt général de la coopérative et non de leur seul collège.

• 57,5% du résultat est mis en réserve impartageable pour assurer la pérennité de l'entreprise et lancer de nouveaux projets

• Pour devenir associé, il faut prendre des parts sociales (18€30 la part). Le nombre de parts à détenir varie en fonction du collège auquel on appartient.

Type d'associé	Apport à l'entrée	Apport annuel	à atteindre	Nombre de parts à 18€30
Consommateur	128€10			7
Salarié	73€20	sur 2 ans	128€10	7
Fournisseur	256€20	Possible sur 2 ans si effectif inférieur ou égal à 3 ETP	256€20	14
Partenaires	256€20			14



Renseignements : scic@biocoop-les7epis.bzh
Retrouvez toutes les informations et les questions les plus fréquemment posées sur notre site www.biocoop-les7epis.bzh/SCIC